

**M. Drew:**... que c'est la déclaration qu'il est censé avoir faite qui a soulevé ces objections. Quoi qu'il en soit, j'espère que l'honorable député aura amplement l'occasion de s'entretenir avec les marchands détaillants de Guelph à son retour. Je souhaite sincèrement qu'il puisse rentrer chez lui pour Noël. Il pourra alors connaître exactement ce qu'ils pensent de la question. J'estime aussi qu'il serait très utile que les autres députés aient cette même occasion. C'est pourquoi, j'espère vivement que le Gouvernement décidera, même à cette heure tardive de la session, de retirer le projet de loi et d'en remettre l'étude à la prochaine session. En agissant ainsi, il permettrait d'utiliser le reste du temps pour examiner les autres importantes mesures qui figurent encore au *Feuilleton*.

Je tiens à signaler aux membres du Gouvernement et aux autres membres de la Chambre que nous nous opposons à la mesure parce que nous croyons qu'elle sera très néfaste pour la population canadienne, si elle devient loi. Nous défendons ce que nous croyons être les intérêts des Canadiens. Nous croyons lutter contre les monopoles qui surgiront par suite de l'adoption de la mesure à l'étude.

On a prétendu que l'opposition à cette mesure avait l'appui des grosses entreprises. Quel travestissement; quelle interprétation erronée des faits!

Comme l'a signalé le représentant d'York-Sud, il n'y a aucun doute que si cette mesure est adoptée sans présenter des garanties suffisantes contre le régime de l'article sacrifié ou de l'abaissement injuste des prix, le petit marchand sera ruiné. C'est ce qu'il a dit. C'est ce que beaucoup d'entre nous croyons. Nous avons signalé que la seule sauvegarde qui demeure est cette vieille arme dont ne s'est jamais servi le présent Gouvernement. Il est disposé à faire mourir le malade avec une autre arme mais il ne veut pas recourir aux armes qui existent déjà et qui pourraient mettre à la raison le délinquant qui pourrait réellement nuire à la population canadienne. s'il se produisait des méfaits de ce genre. Il est facile de prétendre que les grosses entreprises s'opposeraient à cette mesure. Nous avons vu ce que les grosses entreprises pensaient de l'affaire. Nous avons vu ce que la plus grosse entreprise au Canada pensait de cette question. Je veux compléter cette remarque par d'autres vues que j'ai déjà exprimées. Pour ma part, je ne crois pas la grosseur en soi puisse donner lieu à des critiques. Ce serait, je pense, refuser de reconnaître les vastes progrès réalisés par le négoce que de ne pas convenir que les grands magasins canadiens ont fait tout ce qu'on était

en droit d'attendre d'eux dans la mise au point de la vente en général. Les grands magasins ont leur place, les petits la leur. Nous rappelons pourtant que les petits établissements sont plus près du peuple, que ce sont sur les petits marchands que la population s'appuie surtout. Il ne faudrait pas que d'une part nous refusions aux grosses entreprises le droit de vaquer à leurs affaires d'une façon légitime, pas plus que, d'autre part, il ne faudrait, en aucune circonstance, tolérer la disparition en quelque sorte obligée de ces garanties dont jouissent les petits marchands.

Encore une fois je rappelle que ce ne sont pas seulement les membres de notre parti qui ont signalé les dangers qui existent. D'autres aussi ont signalé que le petit marchand sera mis au pied du mur s'il ne peut se prévaloir d'une protection légitime contre des procédés auxquels il ne peut rien.

Considérons maintenant ce qui arriverait si on attendait à la prochaine session avant d'adopter la mesure. Elle n'entrerait pas en vigueur avant mars ou avril. Et alors quoi? Le premier ministre nous a dit qu'à son avis elle n'aura pas un effet considérable sur les prix de détail, pas plus que sur le coût de la vie. D'autres en ont dit autant. S'il en est ainsi, la Chambre a-t-elle entendu une seule raison, le Gouvernement lui a-t-il présenté une seule raison d'assumer la responsabilité de bouleverser les usages commerciaux en vigueur chez nous depuis le début du siècle? Je conseille aux honorables députés, le plus sérieusement du monde, d'étudier les aspects pratiques du problème. Il est plutôt facile de dire que nous ne devons pas permettre que quelque chose entrave la concurrence; de prétendre que les fabricants fixent les prix; d'affirmer que, s'il y a lieu de fixer les prix, c'est l'État qui devrait s'en charger, mais rappelons-nous ceci. Tous les témoignages dont nous disposons tendent à prouver que ce sont les marchands eux-mêmes qui veulent la fixation des prix ou plutôt ces accords sur les prix. Ce ne sont pas les fabricants car ceux-ci pourraient vendre leurs produits de toute façon.

Les témoignages entendus au comité, si limités soient-ils, ont assez bien démontré que ce sont les marchands qui veulent conclure des accords de ce genre. Bien sûr, que les députés étudient la possibilité d'empêcher les abus; qu'ils cherchent à édicter des lois qui protégeront l'acheteur canadien contre des procédés contraires à ses intérêts; qu'ils adoptent des lois qui interdiront toute action qui est nettement antisociale. C'est sur ce critère qu'il faudrait nous fonder, et il nous faudrait être en mesure d'affirmer que cette